



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E95957

VALABLE JUSQU'AU

13/09/2026

ÉDITÉ LE

04/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 06/02/2023
200 000

Raison sociale : CONCEPT CONFORT HABITAT

Sigle : 2CH

39 AVENUE DU GROUPE MANOUCHIAN
94400 VITRY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 790 567 119 00025

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2127280

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 973292Y124700/001 437522/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 973292Y124700/001 437522/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 01 49 61 83 40

Portable : 06 98 96 35 65

Fax :

Site Internet : www.cc-habitat.com

E-mail : contact@cc-habitat.com

Responsabilité légale :

KADHI LASHAR GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	05/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/09/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.